

Tournoi populaire du FC SAVIESE

Vendredi et samedi 26 et 27 juin 2026

Le tournoi se joue en 7 catégories, soit :

Ecolières joueuses des classes de 5H à 8H
Ecoliers joueurs des classes de 5H à 8H
Juniors fém. 2011-2013 (CO)
Juniors masc. 2011-2013 (CO)

Dames plus âgées que 2011
Elite plus âgés que 2011
Populaire plus âgés que 2011

Pour les équipes de la catégorie Elites et Populaire, au nombre des joueurs doit **obligatoirement** figurer **trois** personnes domiciliées à Savièse ou membre d'une société saviésanne.

Pour la catégorie populaire, un nombre maximal de trois licenciés est accepté. En cas d'un nombre plus important, l'équipe sera reversée directement dans le groupe Elite. La catégorie populaire a pour objectif de permettre aux gens de prendre du bon temps dans la joie et la bonne humeur sans trop se préoccuper du résultat.

Chaque équipe se donne une appellation (maximum 20 lettres ou caractères) et nomme un responsable. L'inscription se fait par mail, l'équipe est définitivement inscrite lorsque le paiement de la cotisation est effectué. La cotisation se monte à Fr. CHF 200.- par équipe, CHF 150.- pour les catégories Ecolier(e)s et Juniors. (Le nom de l'équipe, la catégorie et l'adresse du capitaine doivent être mentionnés sur le coupon.) Le maximum de joueur (euse) par équipe est de 10.

En plus des prix de participation et de classement habituels, un prix spécial sera attribué pour la tenue vestimentaire la plus originale tout en respectant l'obligation de porter des chaussures de sport adéquates c'est-à-dire des baskets ou multi-crampons. Les crampons en fer sont strictement interdits. Comme à l'accoutumée, un prix spécial sera décerné à l'équipe ayant le plus de courtoisie avec l'ensemble des bénévoles qui permettent la bonne tenue du tournoi de fin d'année. Le vainqueur du prix pour la tenue se verra offrir une inscription pour la prochaine édition du tournoi populaire.

Le FC Savièse, club organisateur, décline toute responsabilité en cas d'accident ou autre événement pouvant survenir sur le terrain et aux abords. Les participants doivent être assurés personnellement. Afin d'éviter tout débordement, aucune détention ni consommation d'alcool fort n'est admise dans l'enceinte du stade. Les bouteilles en verre ainsi que les canettes sont interdites (bières y compris).

INSCRIPTIONS:

Les bulletins doivent être transmis en l'état par mail à l'adresse suivante : tpsaviесе@hotmail.com . L'inscription sera définitive lorsque le paiement est effectué par le responsable sur le compte suivant :

IBAN : CH10 8080 8006 2957 9375 1, FC Savièse, 1965 Savièse.

DERNIER DELAI 7 JUIN 2026 POUR INSCRIPTION ET PAIEMENT

Le programme des matchs sera transmis au responsable quelques jours avant le tournoi.

Pour vous inscrire, complétez le bulletin suivant :

Nom de l'équipe : Catégorie :

Responsable : Nom et prénom Téléphone

Adresse postale :

Pour la catégorie écolier(e)s et juniors Nom et prénom du représentant légal :

Nom, prénom, domicile, année de naissance

Nom, prénom, domicile, année de naissance

1

6

2

7

3

8

4

9

5

10

Règlement du tournoi au verso

REGLEMENT DU TOURNOI POPULAIRE A SIX JOUEURS DU FC SAVIESE

- Art. 1 Le tournoi se disputera par équipes de 6 joueurs. Les équipes des catégories Elite et Populaire devront compter, au minimum, trois joueurs habitant la commune de Savièse ou faisant partie d'une société saviésanne.
- Art. 2 Toute modification de la liste des joueurs inscrits doit être annoncée au jury.
- Art. 3 Chaque joueur (euse) recevra un prix de participation, individuellement ou par équipe.
- Art. 4 Les catégories de jeux sont les suivantes : Ecolières, Ecoliers, Juniors masculin, Juniors féminin, Dames, Elite, Populaire. Ces catégories peuvent être modifiée en fonction du nombre d'équipes inscrites.
- Art. 5 Une équipe est formée au minimum d'un gardien et 5 joueurs de champs. Le maximum de joueur est de 10 par équipe. **Un joueur ne peut pas faire partie de deux équipes.**
- Art. 6 L'inscription doit être effectuée par mail. Le bulletin doit être transmis en l'état. Elle sera définitivement validée lorsque la finance de CHF 200.- (CHF 150.- écoliers (ères) et juniors) aura été payée par le responsable d'équipe sur le compte mentionné. Les équipes ne s'étant pas acquitté à la fin du délai d'inscription ne seront pas prises en compte pour les horaires. Aucun remboursement n'est possible.
- Art. 7 Les matches de la plupart des catégories dureront 15 minutes. En fonction du nombre d'équipes inscrites, les durées de matches pourront être réduites. L'horaire des matches final sera transmis au responsable d'équipe la semaine précédant le tournoi.
- Art. 8 Les équipes doivent être prêtes à l'heure fixée pour le match. Une partie ne pourra débuter aussi longtemps qu'une équipe se présentera avec moins de 4 joueurs.
- Art. 9 Chaque équipe fournira elle-même son ballon d'entraînement. Aucun ballon ne sera prêté.
- Art. 10 Tenue libre, toutefois uniforme à l'intérieur de chaque équipe. L'organisateur peut se permettre d'exclure une équipe dont le déguisement serait contraire à la décence.
- Art. 11 Souliers : **pantoufles de gymnastique** ou souliers avec crampons vulcanisés (**multi-crampons**). Les souliers de football avec crampons à visser sont **strictement interdits**, de même que toute autre chaussure. Le port de protège tibia est fortement recommandé.
- Art. 12 Tous les matchs sont dirigés par des arbitres. Leurs décisions sont définitives et ne peuvent en aucun cas être contestées.
- Art. 13 Les règles du "hors-jeu" et de la "passe en retrait au gardien" sont supprimées.
- Art. 14 Un joueur expulsé du terrain par l'arbitre ne pourra pas être remplacé pendant le match. Il sera suspendu pour le match qui suivra son expulsion. Il peut cependant être remplacé par un autre joueur figurant sur la liste d'inscription. Le comité d'organisation statuera sur le cas et donnera sa décision pour la suite du tournoi du prévenu.
- Art. 15 Les classements se feront aux points, par groupe : victoire = 3 points ; match nul = 1 point ; défaite = 0 point. En cas d'égalité d'équipes à l'intérieur du groupe, il sera tenu compte : de la différence de buts, si même différence de buts, du plus grand nombre de buts marqués, puis par la confrontation directe. En cas d'égalité dans un match de finale ou de demi-finale, une séance de 5 pénaltys par équipe sera organisée.
- Art. 16 A la fin de chaque partie, les deux responsables d'équipe se dirigent en commun vers la table du jury pour annoncer le résultat du match.
- Art. 17 La consommation d'alcool est strictement interdite pendant les matches.
- Art. 18 Les responsables des équipes (capitaines) s'engagent à observer le présent règlement. Toute personne participant au tournoi doit s'y tenir.
- Art. 19 Les protêts doivent être déposés auprès du jury conformément aux règlements en usage et avec un dépôt de CHF 150.-. Cette somme est acquise au club en cas de refus du protêt.
- Art. 20 Le FC Savièse, club organisateur, décline toute responsabilité en cas d'accidents ou autre événement pouvant survenir sur le terrain et aux abords. Les participants doivent être assurés personnellement. Afin d'éviter tout débordement, aucune détention ni consommation d'alcool fort ne sont admises dans l'enceinte du stade. Les bouteilles de bières en verre sont interdites. Les contrevenants seront exclus du tournoi et du stade.
- Art. 21 L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol.
- Art. 22 Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le jury et le comité d'organisation. Les décisions de ce dernier sont sans appel.